



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le quinze Janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Eclairé, dûment convoqué le 05 Janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 14
 Présents : 12
 Votants : 13

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mme M. DYBOWSKI,
 M. C. BEL, M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, Mme C. CABOUX, M. T. CANAL
 Mme E. COILLARD, Mme I. ROCCATI-BOSCH et Mme C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : M. G. GIRAUD, M. S. GRACIA

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. CABOUX

Monsieur M. S. GRACIA a donné pouvoir à Monsieur M. J.C. FRERY

M. le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 11 Décembre dernier.

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N°01/2026	DELIBERATION PARCELLES	Approuvé à l'unanimité
N°02/2026	DELIBERATION QUART	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Catherine CABOUX

